

Le samedi 7 mai 1791, la municipalité de Nogent délivrait un certificat de bonne conduite au citoyen Gaulard souhaitant être admis dans la gendarmerie :

« Ce Jourdhui Dix Sept Mai mil Sept cent quatre vingt onze dans l'Assemblée du Conseil municipal de la ville de Nogent Le Rotrou. Le procureur de la Commune a fait Rapport d'une Requête présentée par le S.^r Gaulard tendant à être appuyé de la municipalité pour son auprès du dep.^t pour son admission dans la gendarmerie nationale.

Surquoi Le corps municipal ouï Son procureur de la Commune a arrêté d'exposé au département que le S.^r Gaulard mérite la plus grande Considération tant par sa bonne conduite que par son zèle pour le bien public. Dont acte.

Baugars

Dagneau

J. marguerith

P.^{re} Lequette

Fauveau

P.^r de la C. »¹

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 118.